



**Stratégie de réduction des
émissions de carbone**

In Advance- Brussels.

DONNÉES GÉNÉRALES DU PROJET

Référence de l'offre :	C2-2023-00073
Date d'exécution :	06 janvier 2025
Client:	In Advance 2E rue de la Grenouillette 1130 Haren.
Ingénierie Encon:	Encon Kieleberg 41 3740 Bilzen http://www.encon.eu ☎: +32 (0) 89/410 820 @: info@encon.eu
Chef de projet Encon:	Lerten Viroux ☎ : +32 (0) 488/42.80.03 @: lerten.viroux@encon.eu Sofie Lamens ☎ : +32 (0) 471/08.41.51 @: sofie.lamens@encon.eu Tuur Anthonissen ☎ : +32 (0) 471/29.28.39 @: tuur.anthonissen@encon.eu

Table des matières

Données générales du project	2
1. L'Introduction	4
1.1 L'Echelle de performance CO ₂	4
1.2 L'Objectif et La structure du document.....	5
1.3 Le Tableau récapitulatif	6
2. L'Ambition et le portée de la réduction des émissions de CO ₂	7
2.1 l'Ambition de CO ₂ et de réduction	7
2.2 Organisations dans la limite organisationnelle	7
3. Gouvernance de la stratégie de réduction des émissions de carbone	8
3.1 Gouvernance de la stratégie de réduction des émissions de carbone	8
3.2 Le cycle PDCA comme base de la stratégie de réduction des émissions de carbone	8
4. Résumé de l'empreinte carbone de l'entreprise	11
4.1 Aperçu des émissions des scopes 1 et 2 en 2021	12
4.2 Aperçu des émissions des scopes 1 et 2 en 2023	16
5. Plan de réduction pour les opérations propres de in advance (scope 1 & 2)	20
5.1 Feuille de route	22
5.2 Détails des mesures et responsabilités	23
5.3 Documentation de l'utilisation des mesures dans les projets.....	26
6. Suivi et évaluation de la stratégie de réduction des émissions de carbone	27
6.1 Suivi de la mise en œuvre des mesures	27
6.2 Évaluation de la stratégie de réduction des émissions de CO ₂	28
7. Annexes	29
7.1 Exigences de la norme ISO 50001	29
7.2 Liste des figures et des tableaux	30

1. L'INTRODUCTION

1.1 L'ECHELLE DE PERFORMANCE CO₂

L'échelle de performance CO₂ est un outil de durabilité qui peut être utilisé dans les marchés publics pour encourager la réduction de CO₂. L'échelle est utilisée comme système de gestion du CO₂, comme outil d'appel d'offres et pour l'application.

L'échelle de performance CO₂ est un système de gestion certifié qui encourage les entreprises à réduire les émissions de CO₂ de manière structurelle, à la fois dans leurs opérations et dans leurs projets, ainsi que dans la chaîne d'approvisionnement. La certification est effectuée par un organisme accrédité et indépendant. Pour encourager la certification basée sur l'échelle de performance CO₂, les entreprises certifiées bénéficient d'une remise sur le prix d'appel d'offres. Les entreprises de l'échelle sont récompensées par un avantage d'attribution concret dans le processus d'appel d'offres. Plus l'étape est élevée, plus la remise est élevée.

L'échelle de performance CO₂ comporte cinq échelons, numérotés de 1 à 5. Pour chaque échelon, un ensemble fixe d'exigences est défini qui sont liées à la performance en CO₂ de l'organisation et de ses projets. Ces exigences découlent de quatre perspectives (A à D), chacune avec son facteur de pondération. La place d'une organisation sur cette échelle est déterminée par le niveau le plus élevé auquel l'organisation remplit toutes les exigences. Dans l'esprit de l'échelle de performance CO₂, une perspective individuelle ne peut pas être vue séparément des autres perspectives. Chaque niveau supérieur inclut les exigences des niveaux inférieurs. L'organisation doit être activement engagée avec une performance actuelle aux niveaux inférieurs.

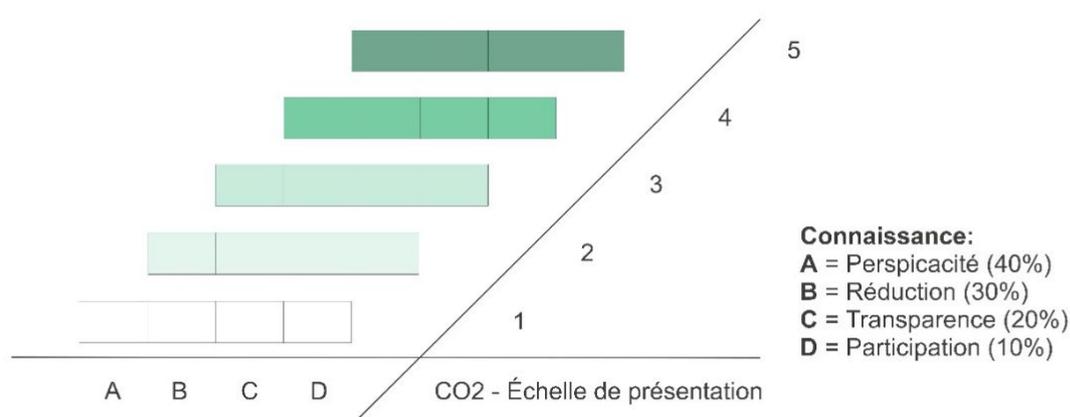


Figure 1: Les perspectives et niveaux de l'échelle de performance CO₂

1.2 L'OBJECTIF ET LA STRUCTURE DU DOCUMENT

En décembre 2022, In Advance SA a initié la mise en œuvre d'une approche structurée pour réduire les émissions de CO₂ de l'entreprise. La stratégie actuelle de réduction des émissions de carbone est intégrée à cette démarche et a pour objectif de définir de manière méthodique les possibilités et les objectifs de l'organisation, sur la base des exigences formulées dans le manuel d'échelle de performance CO₂ v3.1 et dans la norme ISO 50001 (voir l'annexe pour les références spécifiques aux différentes parties des exigences ISO).

En utilisant ce document, In Advance souhaite réfléchir à la manière dont elle a fixé des objectifs concernant les mesures de réduction des émissions de CO₂ (et de l'énergie), et à la manière dont ces mesures sont planifiées, mises en œuvre, contrôlées et évaluées.

La stratégie de réduction des émissions de carbone découle de l'ambition durable soutenue par la direction d'In Advance. Cette déclaration reflète l'ambition d'In Advance de s'efforcer en permanence d'optimiser la gestion du CO₂ - et de l'énergie. In Advance croit fermement que la gestion de l'énergie et la gestion des émissions de CO₂ vont de pair, c'est pourquoi la gestion de l'énergie et la gestion des émissions de CO₂ sont synonymes et étroitement liées dans ce document. La comptabilisation de la consommation d'énergie dans les émissions de CO₂ présente l'avantage de rendre comparables les différentes sources d'énergie. L'impact de l'utilisation de l'énergie sur l'environnement peut donc être exprimé en termes de quantité de CO₂e libérée lors de la consommation.

La stratégie de réduction des émissions de carbone décrite dans ce document constitue une structuration organique de la voie suivie par In Advance vers une approche commerciale plus durable. Elle permet d'identifier, de planifier, de contrôler et d'évaluer les mesures de réduction. C'est pourquoi un plan de gestion de la réduction des émissions de carbone est régulièrement mis à jour, afin de déterminer les réductions effectives et d'ajuster le plan en conséquence. Le niveau d'ambition de l'organisation joue donc un rôle important.

Les aspects couverts par le présent plan de gestion de la réduction des émissions de carbone sont abordés dans les chapitres suivants :

1. Chapitre 1 : Introduction
2. Chapitre 2 : Ambition et portée de la réduction des émissions de CO₂
3. Chapitre 3 : Gouvernance de la stratégie de réduction des émissions de carbone
4. Chapitre 4 : Résumé de l'empreinte carbone de l'entreprise
5. Chapitre 5 : Plan de réduction pour les opérations propres à In Advance (scope 1&2)
6. Chapitre 6 : Suivi et évaluation de la stratégie de réduction des émissions de carbone

1.3 LE TABLEAU RÉCAPITULATIF

Nom de l'entreprise	In Advance
Description de l'organisation	In Advance est une entreprise de construction qui travaille dans les secteurs public et privé. Elle accompagne ses clients de la conception à la construction dans une série de projets de construction différents, allant des écoles aux unités résidentielles.
Calcul de l'empreinte selon la norme suivante :	Greenhouse Gas Protocol – Norme d'entreprise CO ₂ manuel de l'échelle de performance v3.1
Approche de consolidation choisie (participation au capital, contrôle opérationnel ou contrôle financier)	Contrôle opérationnel : Cela signifie qu'une entreprise prend en compte 100 % des émissions rejetées par les activités qu'elle contrôle. On considère qu'une entreprise a le contrôle opérationnel d'une activité si elle a toute autorité pour définir et mettre en œuvre ses politiques opérationnelles pour cette activité.
Description et adresse du (des) site(s) situé(s) à l'intérieur du périmètre organisationnel de l'entreprise	Site 1: Bureau 2E avec bureaux (bureau principal) Site 2: Bureau 2F+D avec stockage de matériel et bureaux Autres sites: chantiers de construction sur des sites disséminés en Belgique
Description des activités qui se situent à l'intérieur du périmètre organisationnel de l'entreprise (Description du périmètre d'inventaire)	Les activités d'In Advance qui font l'objet d'un rapport peuvent être résumées comme suit : <ul style="list-style-type: none"> • Consommation d'électricité pour les activités de bureau, l'éclairage, le chauffage (chantiers) et les autres installations techniques • Consommation de carburant due au chauffage des bâtiments, à l'utilisation de voitures particulières et de camionnettes • Fuites de réfrigérant dues à l'utilisation de climatiseurs

Tableau 1: Description de l'entreprise

2. L'AMBITION ET LE PORTÉE DE LA RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE CO₂

2.1 L'AMBITION DE CO₂ ET DE RÉDUCTION

Les mesures de réduction des émissions de carbone font référence à la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Leur impact est déterminé selon le Greenhouse Gas Protocol – Corporate Standard. L'objectif de la Stratégie de Réduction du Carbone est de réduire l'empreinte de l'organisation selon le niveau d'ambition établi de 1,5°C.

En Advance SA fonde son ambition de réduction sur le cadre proposé par le Science-Based Target initiative, qui spécifie une réduction **de 42 % d'ici 2030, par rapport à l'année de référence 2021 (sans émissions liées aux combustibles et à l'énergie, comme l'indique le cadre SBTi).**

	Cible (type + classe)		Scope	Objectif de réduction absolue par rapport à l'année de référence 2021 (%)	Émissions maximales en 2030 (tCO ₂ e)
Cible	Absolu	1,5°C	1+2 (+ voyages d'affaires)	42%	314 tCO ₂ e

Tableau 2: Objectif du plan de réduction

Les mesures de réduction sont évaluées une fois par an et ajustées en fonction de la réduction effective obtenue (voir également le chapitre 6).

2.2 ORGANISATIONS DANS LA LIMITE ORGANISATIONNELLE

Pour déterminer les limites organisationnelles des entreprises répertoriées au sein de In Advance, une approche descendante est suivie. In Advance a la responsabilité opérationnelle de 100 % des émissions de tous les secteurs d'activité sur lesquels elle exerce un contrôle opérationnel. Le contrôle est défini comme la capacité d'une entreprise d'orienter les politiques opérationnelles pour cette activité.

3. GOUVERNANCE DE LA STRATÉGIE DE RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE CARBONE

3.1 GOUVERNANCE DE LA STRATÉGIE DE RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE CARBONE

La gouvernance de la stratégie de réduction des émissions de CO₂ est confiée aux fonctions suivantes au sein de la direction d'In Advance.

Nom	Rôle
Muriel Winant	Directeur des études
Ibrahim Sulaj	Directeur Techniques spéciales
Xavier Radelet	Directeur Général
Benjamin De Bie	Directeur Travaux
Michel Rensonnet	Directeur Projet

Le premier point de contact à cet égard est le directeur des études. La direction est responsable en dernier ressort du fonctionnement de la stratégie de réduction des émissions de carbone au sein de l'organisation. Le directeur des études suit généralement la mise en œuvre de l'échelle de performance CO₂ au sein de l'organisation. Les modifications apportées au système, au manuel et à d'autres documents relatifs à l'échelle de performance CO₂ sont suivies par l'équipe des études. Pour plus d'informations sur la répartition des responsabilités au sein de l'équipe de gouvernance, nous renvoyons au chapitre 5.

3.2 LE CYCLE PDCA COMME BASE DE LA STRATÉGIE DE RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE CARBONE

Le cadre de l'échelle de performance CO₂, tout comme l'ISO 50001, repose tous deux sur les principes d'amélioration continue. Cette amélioration continue est soutenue dans les deux cadres en utilisant un cycle PCDA (Plan-Do-Check-Act) ou roue de Deming. Ce cadre est également devenu la base de la Stratégie de Réduction du Carbone d'in Advance.

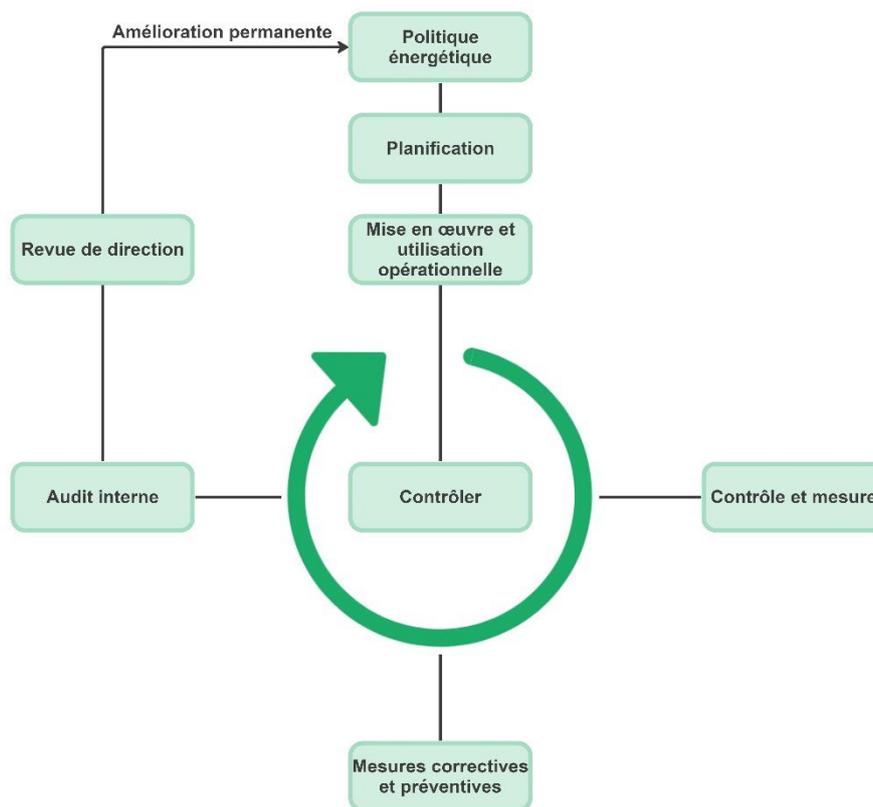


Figure 2: Cycle PDCA comme base de la Stratégie de Réduction du Carbone d'in Avance

1. **Dans la phase de PLAN ('Plan')** de la Stratégie de Réduction du Carbone, l'accent est mis sur l'initiation des mesures de gestion du carbone au sein de l'organisation. Cela implique une série systématique d'étapes visant à élaborer un plan général de réduction du carbone. L'objectif est d'établir un cadre qui guide les efforts ultérieurs visant à minimiser l'empreinte carbone de l'organisation.
2. **Pendant la phase de FAIRE ('Do')**, la proposition initiale de réduction du carbone se transforme en un plan de projet détaillé. Cela comprend la définition des tâches, l'attribution des responsabilités et de l'autorité, et la promotion de stratégies de communication efficaces. Ces efforts sont essentiels pour intégrer la gestion du carbone de manière transparente dans la structure organisationnelle. Au sein de l'organisation, la communication se fait deux fois par an par le biais de canaux internes et externes. Ces communications ont pour but d'informer et d'impliquer les parties prenantes et les employés concernés sur les développements et les politiques importants. Il est important de souligner que la communication via les réseaux sociaux ne fait pas partie de ces moments formels de communication interne et externe. Cela permet de définir clairement le contenu de ces canaux de communication et de garantir un message professionnel et cohérent.
3. Le cœur de la gestion du carbone se trouve dans **la phase de CONTRÔLE ('Check')**, caractérisée par des mesures régulières de surveillance et d'analyse des émissions de carbone. Grâce à une surveillance et une comparaison constante des données sur le CO₂, des informations sur l'efficacité des mesures mises en œuvre sont obtenues. Cette phase sert

d'outil diagnostique pour identifier les écarts éventuels et garantir une optimisation continue des émissions de CO₂.

4. **La phase d'AGIR ('Act')** est activée lorsque les mesures mises en œuvre ne réduisent pas suffisamment les émissions de CO₂ en fonction des données analysées. Dans de tels cas, un examen approfondi est mené pour identifier les domaines à améliorer et les ajustements nécessaires pour atteindre les objectifs de réduction du CO₂ prévus. À l'inverse, si les mesures s'avèrent très efficaces, l'organisation explore activement les opportunités de réduction supplémentaires du CO₂. Cette phase souligne l'importance de rester vigilant et réactif aux résultats des mesures de gestion du CO₂ mises en œuvre, favorisant une mentalité d'amélioration continue dans la réduction de l'impact CO₂ de l'organisation. Dans cette stratégie, nous considérons la phase 'agir' comme une phase d'évaluation tous les 3 ans.

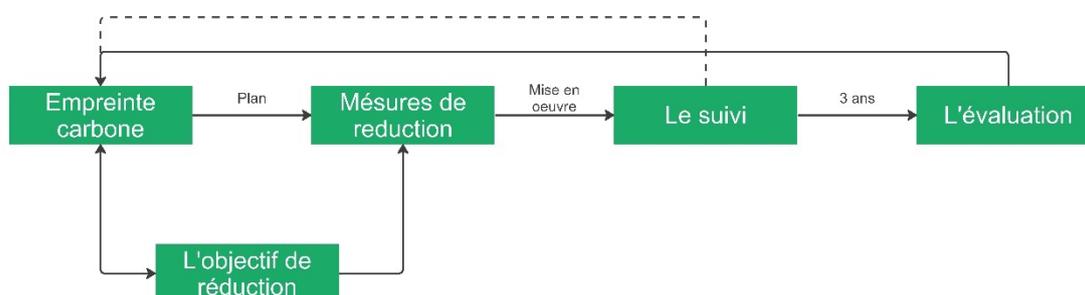


Figure 3: Trajectoire de gestion de la réduction

4. RÉSUMÉ DE L'EMPREINTE CARBONE DE L'ENTREPRISE

L'empreinte carbone d'une organisation est divisée en 3 catégories différentes selon le protocole GES:

- Scope 1 : émissions directes liées aux opérations commerciales.
- Scope 2 : émissions indirectes dues à la consommation d'électricité achetée sur le réseau.
- Scope 3 : émissions indirectes résultant de l'amont et de l'aval de la chaîne de valeur d'une organisation.

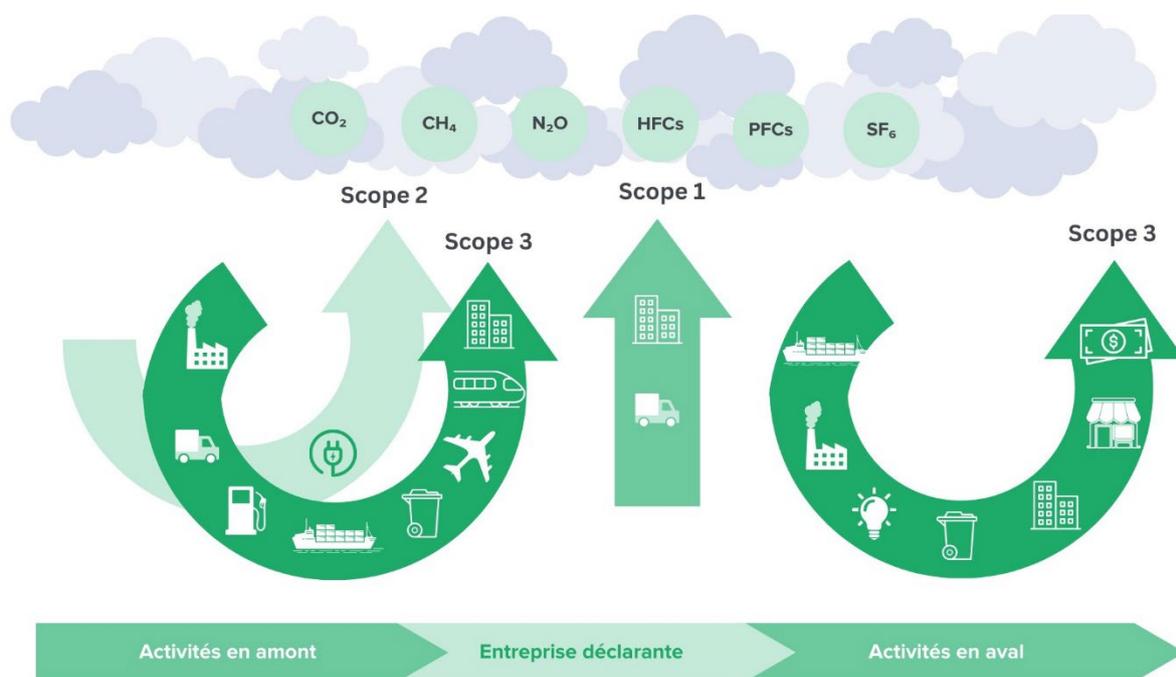


Figure 4: Différents scopes selon le protocole GES

La même structure sera suivie pour subdiviser les mesures de réduction identifiées.

L'empreinte carbone de In Advance a été calculée en détail et discutée dans le rapport "C2-2022-00059- In Advance- Haren - Empreinte carbone de l'entreprise". Dans ce rapport, les émissions complètes des scopes 1 et 2 de In Advance ont été calculées, ainsi que 67 % des émissions du scope 3 pour l'année 2021. Plus récemment, un recalcul de l'empreinte carbone de l'année 2023 est effectué.

Ce plan de réduction sera basé sur l'empreinte carbone établie pour l'année de référence 2021. Les activités de In Advance en 2021, qui génèrent des émissions, peuvent être résumées comme suit :

- Consommation d'électricité pendant les activités de bureau, l'éclairage, le chauffage (chantiers de construction) et autres installations techniques.
- Consommation de carburant due au chauffage des bâtiments, à l'utilisation de voitures de tourisme et de fourgonnettes.
- Fuites de réfrigérant provenant de l'utilisation d'unités de climatisation.

Il a également été analysé si des déplacements professionnels avaient été effectués en 2021, mais ce n'était pas le cas. Au total, 20 chantiers de construction ont été pris en compte dans le cadre des calculs d'empreinte carbone : Bureau 1 n°2E, Bureau 2 n°2F, et 18 différents chantiers de construction actifs tout au long de l'année 2021.

4.1 APERÇU DES ÉMISSIONS DES SCOPES 1 ET 2 EN 2021

Le tableau ci-dessous montre l'empreinte CO₂ consolidée d'In Advance SA pour l'année 2021. Le Scope 1 a un impact de 92% tandis que le Scope 2 a un impact de 9% sur l'empreinte carbone d'In Advance.

Scope	tCO ₂ e	%
Scope 1	494,79	73%
Scope 2 – basé sur le marché	45,99	7%
Émissions liées aux carburants et à l'énergie	135,74	20%
Total	676,52	100%

Tableau 3: Empreinte CO₂e de l'In Advance en 2021.

La vue d'ensemble, incluant toutes les sous-catégories, est présentée dans la figure ci-dessous. Les émissions des scopes 1 et 2 s'élèvent à un total de 540,78 tCO₂e. Les émissions fixes – qui incluent la consommation de fioul – ont un impact de 33 % sur l'empreinte carbone. Les émissions mobiles – qui incluent l'utilisation de combustibles fossiles pour la flotte de véhicules - représentent 58 %. Les scopes 1 et 2 se situent tous deux dans la portée organisationnelle et opérationnelle de In Advance.

Dans le calcul de l'empreinte pour l'échelle de performance CO₂, il est impératif de prendre en compte les émissions associées à la production de carburant et d'énergie. Par conséquent, les émissions liées au carburant et à l'énergie sont incorporées dans chaque section du calcul des scopes 1 et 2. Cette inclusion garantit une évaluation globale de l'empreinte de In Advance, englobant l'ensemble du cycle Well-To-Wheel des sources de carburant et d'énergie.

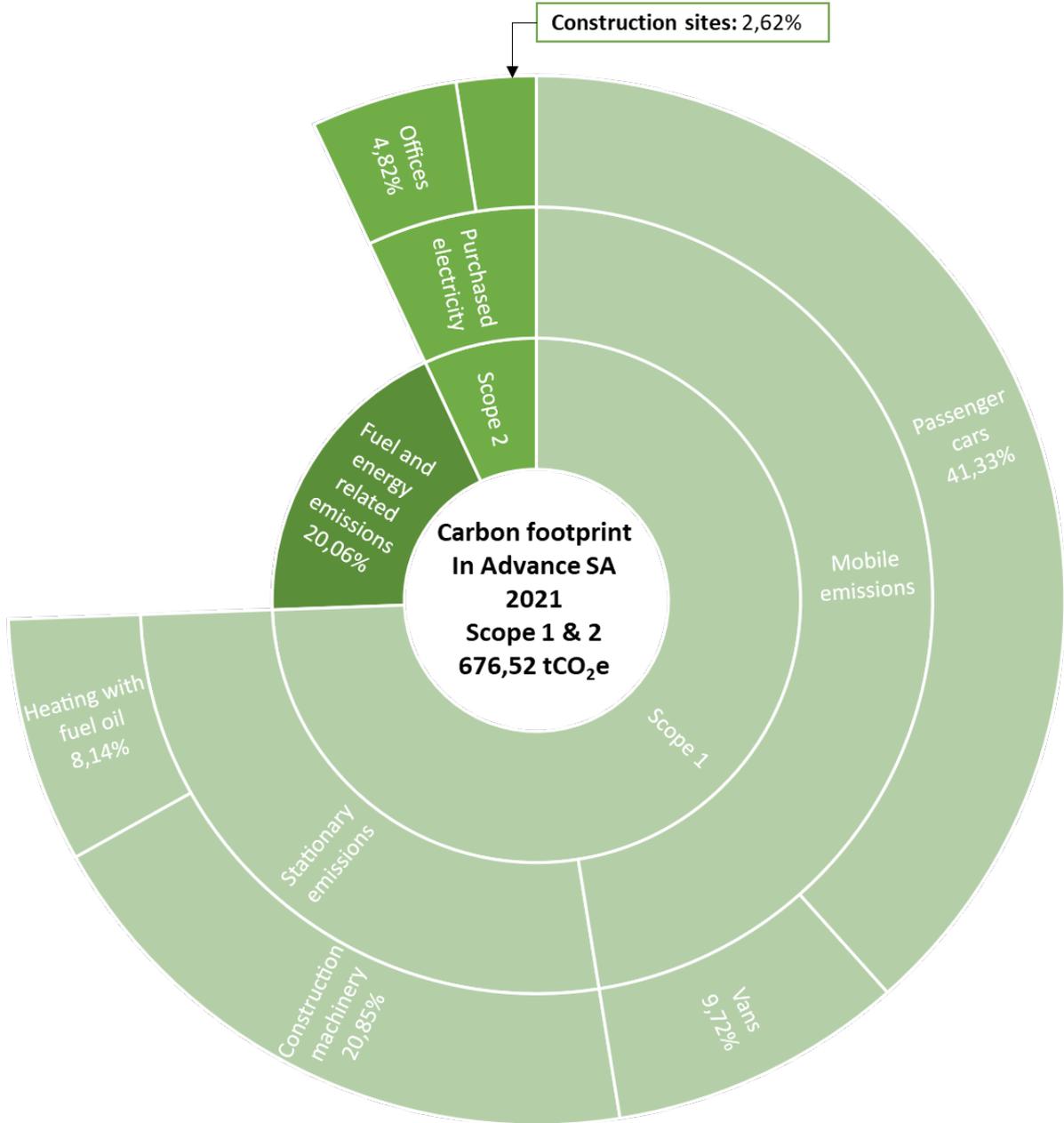


Figure 5: Empreinte CO₂e d'In Advance SA pour l'année 2021, y compris les sous-catégories

L'empreinte carbone de 2021 servira d'année de référence pour In Advance pour les années à venir. Les analyses de la consommation d'énergie et des émissions de CO₂ seront comparées à l'année de référence établie en 2021 pour évaluer les effets des mesures, également dans le temps.

4.1.1 SCOPE 1 – ÉMISSIONS FIXES

Les émissions fixes sont causées par la consommation de combustibles fossiles dans les opérations de processus de In Advance. Cette catégorie a un impact de 33 % sur l'empreinte carbone de In Advance pour l'année 2021.

	Consommation (L)	Tonnes de CO ₂ e	% émissions stationnaires	% Scope 1 + 2
Emissions dues à la consommation du carburant	66.866,03	179,20	79%	26%
Bureau 1 n°2E - Fioul	11.132,00	29,83	13%	4%
Bureau 1 n°2F+2D - Fioul	7.640,00	20,48	9%	3%
Machines de construction (grues)	48.094,03	128,89	57%	19%
Emissions liées au carburant et à l'énergie	-	46,62	21%	7%
Bureau 1 n°2E - Fioul	11.132,00	7,76	3%	1%
Bureau 1 n°2F+2D - Fioul	7.640,00	5,33	2%	1%
Machines de construction (grues)	48.094,03	33,53	15%	5%
Total	66.866,03	225,82	100,00%	33%

Tableau 4: émissions fixes en 2021

Le tableau ci-dessus montre que l'impact le plus significatif provient de la consommation de fioul des machines de construction sur les chantiers de construction.

4.1.2 SCOPE 1 – ÉMISSIONS MOBILES

Les émissions mobiles sont des émissions qui résultent de la combustion de combustibles fossiles dans les véhicules (voitures particulières, camions de livraison, camions lourds, chariots élévateurs, etc.) sous le contrôle de In Advance. Le tableau ci-dessous montre les émissions mobiles.

	Consommation (L)	Coût (EURO)	Tonnes de CO ₂ e	% émissions mobiles	% Scope 1 + 2
Emissions dues à la consommation du carburant	130.517,14	2.294,36	315,59	80%	47%
Voitures particulières (diesel)	92.706,79	-	222,75	56%	33%
Voitures particulières (essence)	12.810,35	-	27,64	7%	4%
Voitures particulières (CNG)*	-	2.294,36	5,12	1%	1%
Fourgonnettes (diesel)	25.000,00	-	60,07	15%	9%
Emissions liées au carburant et à l'énergie	-	-	79,65	20%	12%
Voitures particulières (diesel)	92.706,79	-	56,54	14%	8%
Voitures particulières (petrol)	12.810,35	-	7,86	2%	1%
Fourgonnettes (diesel)	25.000,00	-	15,25	4%	2%
Total	130.517,14	2.294,36	395,24	100%	58%

*Les émissions liées au carburant et à l'énergie sont déjà incluses dans les tonnes de CO₂e du GNC dans ce calcul.

Tableau 5: émissions des véhicules mobiles en 2021

Le tableau ci-dessus montre que l'utilisation des véhicules a un impact de 58 % sur l'empreinte carbone de In Advance, ce qui représente un total de 315,59 tonnes équivalent CO₂ et de 359,24 tonnes équivalent CO₂ en tenant compte du cycle complet du puits à la roue. La plupart de l'impact provient de la consommation de carburant des voitures diesel, représentant 72 % du total de la catégorie, soit 282,82 tonnes équivalent de CO₂.

4.1.3 SCOPE 2 ÉMISSIONS

Les émissions Scope 2 sont spécifiquement liées à l'électricité achetée pour l'ensemble de la consommation électrique du ou des site(s). L'électricité est utilisée pour alimenter les imprimantes, l'éclairage, le chauffage et autres équipements techniques de In Advance.

Basé sur le marché	Consommation (kWh)	Tonnes de CO ₂ e	% d'émissions du Scope 2	% Scope 1 + 2
Emissions dues à la consommation de l'électricité	257.214,00	45,99	83%	7%
Bureaux	97.914,00	16,20	29%	3%
Bureau 1 n°2E	52.558,00	9,83	18%	2%
Bureau 2 n°2F	34.087,00	6,37	11%	1%
PV - bureau 2E - consommé	10.242,00	0,00	0%	0%
PV - bureau 2F - consommé	1.027,00	0,00	0%	0%
Chantiers de construction	159.300,00	29,79	54%	4%
Combustibles et activités liées à l'énergie	-	9,47	17%	1%
Electricité grise	245.945,00	8,85	16%	1%
Photovoltaïque	11.269,00	0,62	1%	0%
Total	257.214,00	55,46	17%	8%

Tableau 6: Emissions liées à la consommation d'électricité (basées sur le marché) en 2023

L'impact provient principalement de l'achat d'électricité grise dans les bureaux et sur les chantiers de construction. La production de cette électricité grise entraîne une émission de CO₂e 55,46 tonnes équivalent CO₂, ce qui représente 8% des émissions totales. La plupart de ces émissions sont liées à la consommation d'électricité des chantiers de construction (54 %).

4.2 APERÇU DES ÉMISSIONS DES SCOPES 1 ET 2 EN 2023

Le tableau ci-dessous montre l’empreinte CO₂ consolidée d’In Advance SA pour l’année 2023. Le Scope 1 a un impact de 94% tandis que le Scope 2 a un impact de 6% sur l’empreinte carbone d’In Advance.

Dans le calcul de l’empreinte pour l’échelle de performance CO₂, il est impératif de prendre en compte les émissions associées à la production de carburant et d’énergie. Par conséquent, les émissions liées au carburant et à l’énergie sont incorporées dans chaque section du calcul des scopes 1 et 2 au contraire de l’empreinte carbone de 2021. Cette inclusion garantit une évaluation globale de l’empreinte de In Advance, englobant l’ensemble du cycle Well-To-Wheel des sources de carburant et d’énergie.

Scope	tCO ₂ e	%
Scope 1	560,70	94,46%
Scope 2 – basé sur le marché	32,87	5,54%
Total	593,56	100,00%

Tableau 7: Empreinte CO₂e de l’In Advance en 2023.

La vue d’ensemble, incluant toutes les sous-catégories, est présentée dans la figure ci-dessous. Les émissions des scopes 1 et 2 s’élèvent à un total de 592,46 tCO₂e. Les émissions fixes – qui incluent la consommation de fioul – ont un impact de 28 % sur l’empreinte carbone. Les émissions mobiles – qui incluent l’utilisation de combustibles fossiles pour la flotte de véhicules - représentent 67 %. Les scopes 1 et 2 se situent tous deux dans la portée organisationnelle et opérationnelle de In Advance.

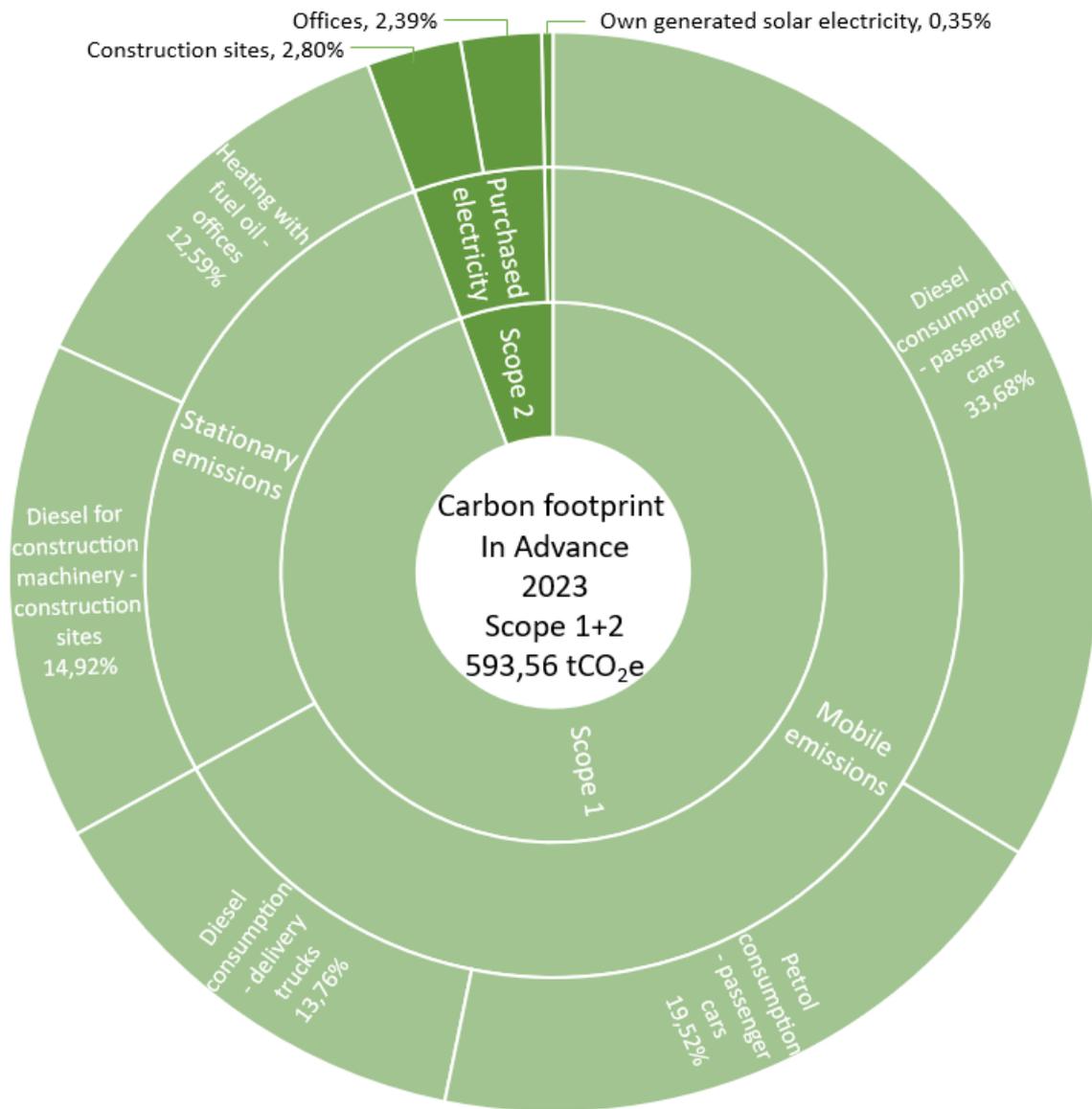


Figure 6: Empreinte CO₂e d'In Advance SA pour l'année 2023, y compris les sous-catégories

4.2.1 SCOPE 1 – ÉMISSIONS FIXES

Les émissions fixes sont causées par la consommation de combustibles fossiles dans les opérations de processus de In Advance. Cette catégorie a un impact de 28 % sur l'empreinte carbone de In Advance pour l'année 2023.

	Consommation (L)	Tonnes de CO ₂ e	% émissions stationnaires	% Scope 1 + 2
Consommation de fioul	21.549,00	74,73	45,76%	12,59%
Bureau 2E	15.865,00	55,02	33,69%	9,27%
Bureau 2F	5.684,00	19,71	12,07%	3,32%
Consommation de diesel – Machines de construction (grues)	27.201,00	88,57	54,24%	14,92%
Chantier 812	2.000,00	6,51	3,99%	1,10%
Chantier 821	500,00	1,63	1,00%	0,27%
Chantier 828	10.527,00	34,28	20,99%	5,77%
Chantier 829	2.449,00	7,97	4,88%	1,34%
Chantier 831	3.052,00	9,94	6,09%	1,67%
Chantier 837	500,00	1,63	1,00%	0,27%
Chantier 840	5.476,00	17,83	10,92%	3,00%
Chantier 845	2.697,00	8,78	5,38%	1,48%
Total	48.750,00	163,30	100,00%	27,51%

Tableau 8: émissions fixes en 2023

Le tableau ci-dessus montre que l'impact le plus significatif provient de la consommation de diesel des machines de construction sur les chantiers de construction.

4.2.2 SCOPE 1 – ÉMISSIONS MOBILES

Les émissions mobiles sont des émissions qui résultent de la combustion de combustibles fossiles dans les véhicules (voitures particulières, camions de livraison, camions lourds, chariots élévateurs, etc.) sous le contrôle de In Advance. Le tableau ci-dessous montre les émissions mobiles.

	Consommation (L)	Tonnes de CO ₂ e	% émissions mobiles	% Scope 1 + 2
Voitures particulières	102.460,00	315,75	79,45%	53,19%
Consommation de diesel	61.397,00	199,91	50,30%	33,68%
Consommation d'essence	41.063,00	115,84	29,15%	19,52%
Fourgonnettes	25.077,00	81,65	20,55%	13,76%
Consommation de diesel	25.077,00	81,65	20,55%	13,76%
Total	127.537,00	397,40	100,00%	66,95%

Tableau 9: émissions des véhicules mobiles en 2023

Le tableau ci-dessus montre que l'utilisation des véhicules a un impact de 67 % sur l'empreinte carbone de In Advance, ce qui représente un total de 397,40 tonnes équivalent CO₂. La plupart de l'impact provient de la consommation de carburant des voitures diesel, représentant 50 % du total de la catégorie, soit 199,90 tonnes équivalent de CO₂.

4.2.3 SCOPE 2 ÉMISSIONS

Les émissions Scope 2 sont spécifiquement liées à l'électricité achetée pour l'ensemble de la consommation électrique du ou des site(s). L'électricité est utilisée pour alimenter les imprimantes, l'éclairage, le chauffage et autres équipements techniques de In Advance.

Basé sur le marché	Consommation (kWh)	Tonnes de CO ₂ e	% d'émissions du Scope 2	% Scope 1 + 2
Achat d'électricité grise pour les bureaux	87.323,27	14,20	43,20%	2,39%
Bureau 2E	45.401,76	7,38	22,46%	1,24%
Bureau 2F	41.921,51	6,82	20,74%	1,15%
Achat d'électricité grise pour les chantiers	102,195,00	16,62	50,59%	2,80%
Chantier 794	4.860,00	0,79	2,40%	0,13%
Chantier 809	21.060,00	3,42	10,42%	0,58%
Chantier 821	8.640,00	1,40	4,27%	0,24%
Chantier 831	19.170,00	3,12	9,48%	0,53%
Chantier 832	2.160,00	0,35	1,07%	0,06%
Chantier 838	16.470,00	2,68	8,15%	0,45%
Chantier 840	12.690,00	2,06	6,28%	0,35%
Chantier 845	1.080,00	0,18	0,53%	0,03%
Chantier 813	6.345,00	1,03	3,14%	0,17%
Chantier 828	9.720,00	1,58	4,81%	0,27%
Production propre d'électricité solaire	33.580,06	2,05	6,21%	0,35%
PV - bureau 2E - consommé	21.313,67	1,30	3,96%	0,22%
PV - bureau 2F - consommé	12.266,39	0,75	2,28%	0,13%
Total	223.098,33	32,87	100,00%	5,54%

Tableau 10: Emissions liées à la consommation d'électricité (basées sur le marché) en 2023

L'impact provient principalement de l'achat d'électricité grise dans les bureaux et sur les chantiers de construction. La production de cette électricité grise entraîne une émission de 14,20 tonnes équivalent CO₂ dans les bureaux et 16,62 tonnes équivalent CO₂ dans les chantiers de construction, ce qui représentent ensemble 5 % des émissions totales. La plupart de ces émissions sont liées à la consommation d'électricité des chantiers de construction (51 %).

5. PLAN DE RÉDUCTION POUR LES OPÉRATIONS PROPRES DE IN ADVANCE (SCOPE 1 & 2)

Le plan de réduction couvre une période de 7 ans (2024-2030) pour atteindre la réduction absolue des émissions telles qu'identifiées ci-dessus.

Ce chapitre comprend l'identification des mesures possibles pour réduire les émissions des scopes 1 et 2. Des estimations correctes de l'impact spécifique et des coûts d'investissement nécessiteront une étude réalisée par In Advance avant tout investissement. Le tableau ci-dessous fournit un aperçu de toutes les mesures de réduction identifiées par scope et domaine énergétique. Il montre comment le plan de réduction prévoit des mesures pour chaque source d'émission.

Comme il n'y a pas eu de déplacements professionnels pour l'entreprise In Advance lors de l'année de base 2021, aucune mesure n'a été identifiée. In Advance s'engage à surveiller précisément tout déplacement professionnel dans les années à venir et à signaler, si nécessaire, lors de la mise à jour annuelle de l'empreinte CO₂.

Scope	Domaine de l'énergie	Mesure de réduction	Potentiel de réduction (tCO ₂ e)	Potentiel de réduction de l'empreinte CO ₂ (%)
Général	Contrôle de l'énergie et sensibilisation	Sensibilisation	3	~1%
		Système de surveillance de l'énergie		
Scope 1	Réduction des émissions de la flotte de véhicules	Étude des carburants renouvelables	38	6%
		Electrification de la flotte personnelle	207	38%
		Électrification de la flotte de fourgonnettes	47	9%
	Réduction des émissions des bureaux	Réduction de l'espace de bureau	-	-
		Solution de chauffage alternatif pour les bureaux	35	7%
Scope 2	Électricité verte et réduction de la consommation d'électricité	Consommation d'électricité verte	46	9%
		Rallumage complet et contrôle de l'éclairage	4	~1%
	Utilisation optimale de l'électricité renouvelable et de la recharge publique	Solution de recharge intelligente	-	-
		Offres publiques de recharge	-	-

Tableau 11: Aperçu des mesures de réduction de scope 1 and 2

5.1 FEUILLE DE ROUTE

Sur la base d'un atelier réalisé en décembre 2023, différentes mesures de réduction ont été identifiées et classées dans la période d'implémentation prévue dans la feuille de route ci-dessous. La feuille de route est un aperçu collaboratif construit par les 5 responsables au sein de In Advance chargés de la Stratégie de Réduction du Carbone et sera mise à jour au fil du temps comme discuté dans le prochain chapitre. Chaque mesure de réduction inclura une analyse coûts-avantages réaliste au moment de sa mise en œuvre prévue.

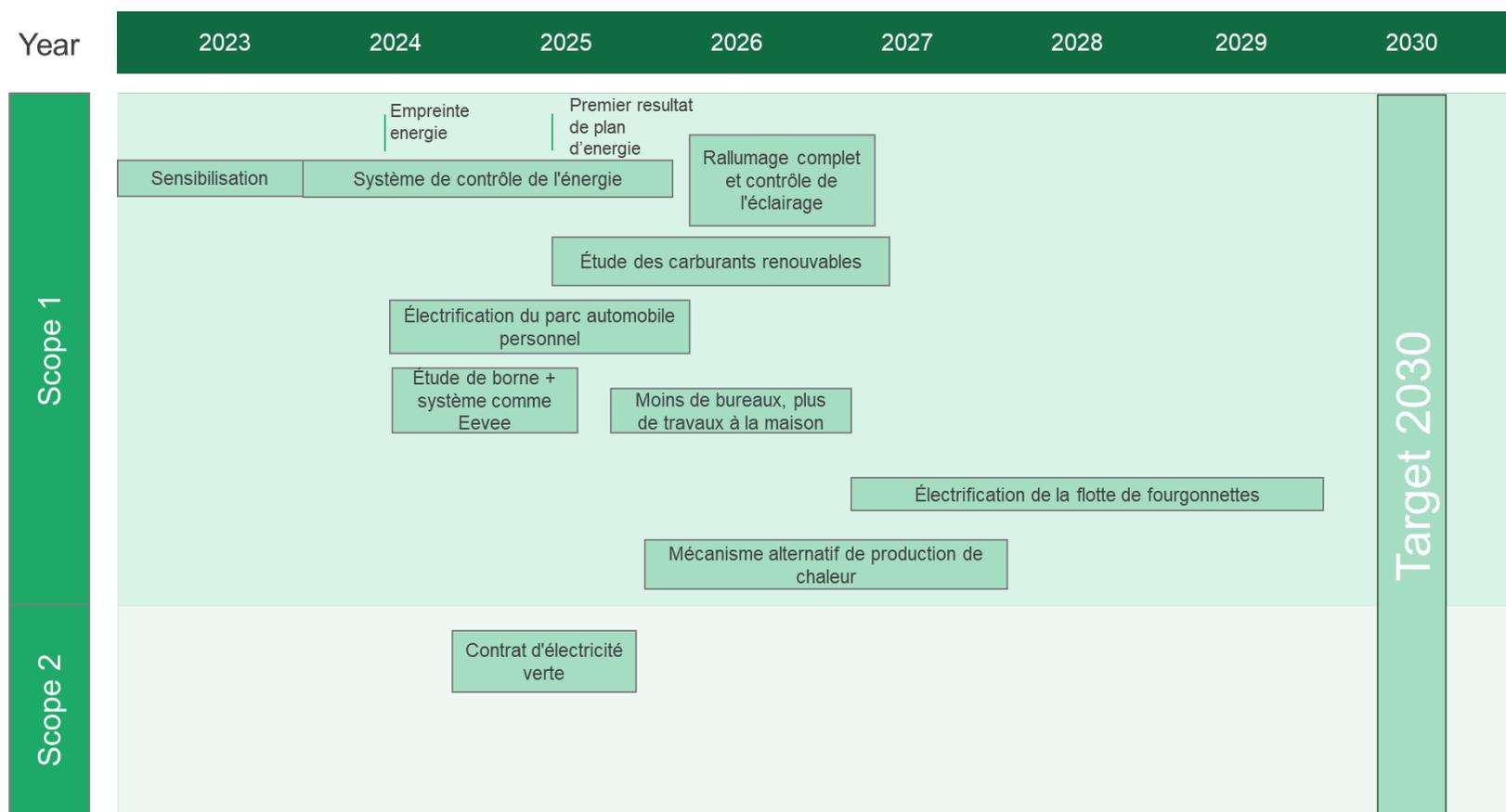


Figure 7: Feuille de route indiquant le calendrier des mesures de réduction par In Advance

5.2 DÉTAILS DES MESURES ET RESPONSABILITÉS

Toutes les mesures identifiées ci-dessus ont été identifiées dans le cadre d'une analyse plus élaborée réalisée par un partenaire externe. Ce document s'appelle le plan de gestion de la réduction du carbone. Lors de l'atelier organisé en décembre 2023, ces mesures ont ensuite été explorées sur les éléments suivants :

1. Responsabilité individuelle au sein de l'équipe de direction
2. Indicateurs clés de performance spécifiques pour surveiller la mise en œuvre de la mesure au fil du temps.

5.2.1 MATRICE DE RESPONSABILITÉS CHEZ IN ADVANCE

Les responsabilités individuelles ont été identifiées en utilisant une matrice RACI, dans laquelle la définition suivante a été utilisée : La matrice des responsabilités est dynamique dans le temps et fera partie du cycle d'évaluation comme discuté dans le prochain chapitre.

Mesures / Nom (poste)	Ibrahim	Benjamin	Xavier	Management team	Administrateurs
Contrôle de l'énergie et sensibilisation	Responsable		Responsable	Consulté	Informé
Relighting	Responsable		Responsable	Consulté	Informé
Réduction des émissions du parc automobile		Responsable	Responsable	Consulté	Informé
Utilisation optimale de l'électricité renouvelable et de la recharge publique		Responsable	Responsable	Consulté	Informé
Bureaux : Réduction en m ² de l'espace de travail		Responsable		Consulté	Informé
Bornes de recharge bureau	Responsable		Responsable	Consulté	Informé
Contrats d'énergie verte			Responsable	Consulté	Informé
Solutions de chauffage alternatives	Responsable		Responsable	Consulté	Informé

Tableau 12: Matrice RACI d'in Advance pour différentes mesures

5.2.2 OBJECTIFS DES MESURES ET INDICATEURS CLÉES DE PERFORMANCE

Pour surveiller efficacement l'effet d'une mesure et sa mise en œuvre, des objectifs spécifiques et des indicateurs clés de performance ont été identifiés pour chaque mesure pertinente. Cela sera utilisé par le responsable de chaque mesure pour évaluer l'intégration annuellement.

Scope	Domaine de l'énergie	Mesure de réduction	Objectif	Évalué indice de performance clé
Général	Contrôle de l'énergie et sensibilisation*	Sensibilisation	Optimisation du système réglementaire et réduction de la consommation	Consommation de mazout et d'électricité
		Système de surveillance de l'énergie		
Scope 1	Réduction des émissions de la flotte de véhicules	Étude des carburants renouvelables	Combustibles alternatifs pour remplacer le mazout	-
		Electrification de la flotte personnelle	2025: 60% de la flotte électrique	Nombre de véhicules électriques
		Électrification de la flotte de fourgonnettes	2030: 80% de la flotte électrique	
	Réduction des émissions des bureaux	Réduction de l'espace de bureau	Réduction du nombre de m ² de bureaux	m ² par employé
Étude d'une solution de chauffage alternative pour les bureaux		Suppression progressive du mazout au bureau et estimation du retour sur investissement pour la pompe à chaleur	3 alternatives identifiées	
Scope 2	Électricité verte et réduction de la consommation d'électricité	Consommation d'électricité verte	Suppression progressive du contrat d'électricité grise	-
		Rallumage complet et contrôle de l'éclairage	Tous les dispositifs d'éclairage sont des LED	Nombre de dispositifs d'éclairage avec LED
	Utilisation optimale de l'électricité renouvelable et de la recharge publique	Solution de recharge intelligente	Disposer de 20 stations de recharge au bureau	Nombre de bornes de recharge au bureau
		Offres publiques de recharge		

*Pour la mesure "contrôle de l'énergie et sensibilisation", une mesure de l'année de référence sera effectuée en 2024, qui servira ensuite de référence pour les années suivantes.

Tableau 13: Indices clés de performance pour les mesures identifiées par In Advance.

5.2.3 NIVEAU D'AMBITION D'IN ADVANCE PAR RAPPORT AU SECTEUR

In Advance fait figure de pionnier dans les mesures de réduction des émissions de CO₂ au sein de son secteur. Dans le cadre des initiatives de portée 1, la société vise à électrifier 60 % de sa flotte d'ici à 2025, dépassant de loin l'objectif de 15 % fixé par l'industrie pour l'absence d'émissions de CO₂ des véhicules. Cet engagement audacieux démontre l'attachement d'In Advance au transport durable et à une réduction significative des émissions directes.

En ce qui concerne les émissions des bureaux, In Advance s'est fixé pour objectif d'éliminer totalement les combustibles fossiles dans ses bureaux d'ici à 2030, dépassant ainsi l'objectif du secteur de chauffer de manière durable 80 % de l'espace utilisable. Cette approche tournée vers l'avenir fait d'In Advance un leader en matière de réduction des émissions dans ses espaces de bureaux.

En ce qui concerne les efforts relatifs au Scope 2, In Advance reste en tête. L'entreprise vise à se procurer toute l'électricité nécessaire par le biais de contrats d'énergie verte, couvrant à la fois les sites fixes et la mobilité. Elle dépasse ainsi la moyenne du secteur. En outre, In Advance prévoit d'installer 20 bornes de recharge électrique dans ses bureaux, ce qui équivaut à une borne de recharge pour deux places de parking au minimum. Cet engagement en faveur de la mobilité électrique dépasse largement la norme sectorielle d'une borne de recharge pour dix places de parking.

Sur la base de comparaisons avec des pairs du secteur, nous pouvons conclure qu'In Advance occupe **une position dans la moyenne** au sein du secteur grâce à ces mesures de réduction. Bien qu'In Advance occupe actuellement **une position dans la moyenne**, l'entreprise souhaite renforcer sa pertinence au sein du secteur. C'est pourquoi les mesures de réduction proposées dans ce document sont ambitieuses par rapport à sa propre situation et comparables aux objectifs des principaux acteurs du secteur. Ces efforts reflètent non seulement un engagement en faveur de la responsabilité environnementale, mais aussi de la réduction de l'empreinte carbone de l'industrie.

5.3 DOCUMENTATION DE L'UTILISATION DES MESURES DANS LES PROJETS

Toutes les mesures de réduction identifiées seront appliquées, le cas échéant, dans chaque projet entrepris au bénéfice de l'échelle de performance CO₂. In Advance suivra et mettra systématiquement en œuvre ces mesures dans leur domaine d'application. Un système de suivi et de reporting sera mis en place pour évaluer les progrès réalisés au cours de chaque phase du projet, dont la mise en œuvre sera discutée lors de la définition de la portée du projet.

6. SUIVI ET ÉVALUATION DE LA STRATÉGIE DE RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE CARBONE

Le suivi et l'analyse sont essentiels pour contrôler les mesures de réduction afin de déterminer leur efficacité et, le cas échéant, de prendre des mesures d'ajustement. In Advance fait une distinction entre le suivi et l'évaluation.

Le suivi est un moment de réflexion annuel au cours duquel la direction se réunit et élabore la revue de direction ("directiebeoordeling") comme l'exige l'échelle de performance 2 . Pour ce faire, elle utilise les indices de performance clés et la matrice des responsabilités, comme indiqué ci-dessus, et veille à ce que les indices de performance clés soient comparés à la comparaison annuelle de l'empreinte carbone. En outre, ils utilisent l'audit interne également requis par l'échelle de performance 2 pour identifier les actions correctives proactives en cas de problème.

L'évaluation est un processus triennal qui se déroule à la fin d'un cycle de certification dans le cadre de l'échelle de performance 2 . Un nouvel atelier sera organisé comme en décembre 2023 pour définir les prochaines étapes, les nouvelles mesures, les nouveaux objectifs/mettre à jour les objectifs, et éventuellement lancer une stratégie de réduction des émissions de CO₂ actualisée.

6.1 SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DES MESURES

Chaque année, la mise à jour annuelle de l'empreinte CO₂ est effectuée, et le membre de la direction responsable identifié synthétisera les principaux indices de performance établis pour chaque mesure de réduction. La stratégie de réduction des émissions de CO₂ est ensuite évaluée avec l'ensemble de l'équipe de direction et des mesures correctives sont décidées lors de la réunion d'évaluation de la direction. Les actions correctives peuvent également inclure une mise à jour de la matrice RACI telle qu'identifiée dans le chapitre précédent.

In Advance élabore un plan d'action de haut niveau pour l'année à venir, qui reflète également la feuille de route. Toute modification de la feuille de route ou de la matrice des responsabilités sera reflétée et communiquée, comme indiqué dans la stratégie de communication.

Le plan d'action annuel reflète l'engagement de la direction d'In Advance à réduire les émissions de CO₂ et à s'efforcer continuellement d'améliorer la performance énergétique. Le moment et la manière dont le plan d'action est communiqué sont décrits dans le plan de communication.

6.1.1 EMPREINTE DE CO₂ ANNUELLE

La mise à jour de l'empreinte CO₂ aura lieu au cours du premier trimestre de chaque année pour l'année précédente, de janvier à décembre. Pour être conforme au niveau 3 de l'échelle de performance CO₂ , cet inventaire des émissions sera établi pour les champs d'application 1 et 2, ainsi que pour les voyages d'affaires, le cas échéant. Cette mise à jour comprendra également une analyse des tendances afin de comparer l'empreinte CO₂ la plus récente avec l'année de référence 2021 et d'évaluer la distance qui sépare In Advance de l'objectif de réduction des émissions de 42 % d'ici à 2030. Toute mesure mise en œuvre a été quantifiée en termes de réduction totale des émissions, de sorte que ce montant peut être pris en compte en tant qu'"empreinte CO₂ prévue" pour une année donnée.

La collecte des données sera cohérente avec les données collectées en 2021 afin d'optimiser la comparabilité. Pour ce faire, la collecte des données sera identique à celle de 2021.

6.1.2 RÔLE DE LA RÉUNION DE RÉVISION DE LA GESTION

La réunion d'évaluation de la gestion est une réunion annuelle organisée par l'équipe indiquée responsable de la stratégie de réduction des émissions de CO₂. Les questions suivantes seront traitées afin d'élaborer le plan d'action de haut niveau pour l'année suivante :

- L'objectif de réduction pour l'année en cours sera-t-il atteint ?
- L'objectif de réduction pour la période actuelle sera-t-il atteint ?
- État de la mise en œuvre des mesures de réduction de la consommation d'énergie
- Nouvelles possibilités de réduction de la consommation d'énergie
- Efficacité de l'actualité du programme de gestion de l'énergie
- Actualité de la politique énergétique
- Engagement des salariés
- Efficacité de la communication

6.1.3 CONSTRUCTION ET OBJECTIF DE L'EXAMEN DE LA GESTION

Après la réunion de révision de la gestion, une révision de la gestion est préparée chaque année conformément aux exigences de l'échelle de performance CO₂. La revue de direction comprend l'évaluation annuelle des opérations. Le résultat de cette évaluation et les conclusions qui en sont tirées constituent la base du plan d'action et/ou du plan d'action de l'année suivante.

6.2 **ÉVALUATION DE LA STRATÉGIE DE RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE CO₂**

Après la fin d'un cycle de certification (3 ans), l'équipe de gestion se réunit dans le cadre d'un nouvel atelier qui se tient en décembre 2023. L'objectif de cet atelier est le suivant :

1. Synthèse des progrès réalisés dans le cadre des mesures à l'aide des indicateurs clés de performance définis pour chaque mesure.
2. Nouvelle répartition des responsabilités
3. Nouvelle identification des mesures, à l'aide de :
 - a. Recherche effectuée tout au long des trois années.
 - b. Réduction nécessaire pour atteindre la réduction de 42 % par rapport à l'année de référence 2021.
 - c. Boîte à idées fournie par In Advance à tous les employés.
 - d. Nouveau travail d'étude externe potentiel
4. Réévaluation de la stratégie de réduction des émissions de CO₂, éventuellement à l'aide d'un nouveau cadre d'indices de performance clés
5. Réévaluation du plan de communication

7. ANNEXES

7.1 EXIGENCES DE LA NORME ISO 50001

Le manuel de l'échelle de performance CO₂ exige l'utilisation de la norme ISO 50001 comme cadre de référence, mais n'exige pas la mise en œuvre complète de ce système de gestion. La liste ci-dessous présente les exigences de la norme ISO 50001 et les références spécifiques de l'inclusion de l'exigence dans le plan de gestion.

Analyser l'utilisation et la consommation d'énergie sur la base de mesures et d'autres données			
A	i	Identifier les sources d'énergie actuelles	4.1. Aperçu des émissions des scopes 1 et 2 en 2021
	ii	Évaluer l'utilisation et la consommation d'énergie actuelles et passées	4.1.3 Scope 2 émissions (2021) 6.1.1. Empreinte de CO ₂ annuelle
Sur la base de l'analyse de l'utilisation et de la consommation d'énergie, identifier les domaines où la consommation d'énergie est importante, c'est-à-dire			
B	i	Identifier les installations, les équipements, les systèmes, les processus et le personnel travaillant pour ou au nom de l'organisme qui ont une incidence significative sur l'utilisation et la consommation d'énergie.	4.1. Aperçu des émissions des scopes 1 et 2 en 2021 ; réparties entre les bureaux et les chantiers de construction
	ii	Identifier d'autres variables pertinentes affectant la consommation d'énergie	6.1.1. Empreinte de CO ₂ annuelle
	iii	Déterminer la performance énergétique actuelle des installations, des équipements, des systèmes et des processus en ce qui concerne la consommation d'énergie significative identifiée.	6.1.1. Empreinte de CO ₂ annuelle
	iv	Estimation de l'utilisation et de la consommation futures d'énergie	5.2.3. Niveau d'ambition d'In Advance par rapport au secteur
C	Identifier, hiérarchiser et saisir les opportunités d'amélioration de la performance énergétique		6.2.2 Mesures de réduction

7.2 Liste des figures et des tableaux

Figure 1: Les perspectives et niveaux de l'échelle de performance CO ₂	4
Figure 2: Cycle PDCA comme base de la Stratégie de Réduction du Carbone d'In Advance	9
Figure 3: Trajectoire de gestion de la réduction.....	10
Figure 4: Différents scopes selon le protocole GES	11
Figure 5: Empreinte CO _{2e} d'In Advance SA pour l'année 2021, y compris les sous-catégories	13
Figure 6: Empreinte CO _{2e} d'In Advance SA pour l'année 2023, y compris les sous-catégories	17
Figure 7: Feuille de route indiquant le calendrier des mesures de réduction par In Advance.....	22
Tableau 1: Description de l'entreprise	6
Tableau 2: Objectif du plan de réduction	7
Tableau 3: Empreinte CO _{2e} en prévision de l'AS 2021	12
Tableau 4: émissions fixes en 2021	14
Tableau 5: émissions des véhicules mobiles en 2021.....	14
Tableau 6: Emissions liées à la consommation d'électricité (basées sur le marché) en 2023.....	15
Tableau 7: Empreinte CO _{2e} en prévision de l'AS 2021	16
Tableau 8: émissions fixes en 2023.....	18
Tableau 9: émissions des véhicules mobiles en 2023.....	18
Tableau 10: Emissions liées à la consommation d'électricité (basées sur le marché) en 2023.....	19
Tableau 11: Aperçu des mesures de réduction de scope 1 and 2	21
Tableau 12: Matrice RACI d'In Advance pour différentes mesures	24
Tableau 13: Indices clés de performance pour les mesures identifiées par In Advance.	25